

Rapport N° 195/2020

Plan solaire 2020 - 2030

Valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elise Buckle « Accélérer le développement de l'énergie solaire »

Demande de crédit de réalisation de CHF 105'000.- TTC pour des travaux électriques au bâtiment du Rocher A, en vue de permettre l'installation d'une centrale solaire citoyenne

Nyon, le 22 juillet 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 16 juillet 2020 à 19h00 en présence de :
Messieurs Daniel Rossellat Syndic, Claude Uldry Municipal, Claudio Di Lello Chef de service ainsi que Thomas Deboffe, Délégué à l'énergie et au développement durable.
Ainsi que des commissaires : Mme Elise Buckle, MM. Maurice Frei (président et rapporteur), Eric Bieler, Christian Karcher (en remplacement de Aurélie Hegetschweiler), Robert Jenefsky, Juan Lopez-Martinez, Willy Nicole et Bernard Ueltschi.

La séance a débuté à 19h04 et s'est terminée à 20h16. La commission s'est déroulée dans une bonne atmosphère de travail et des échanges constructifs.

Monsieur le Syndic communique sa satisfaction quant au fait que ce projet a été déposé par des citoyens ayant pour but la transition énergétique en faveur de tous et sans aucun but lucratif. Position d'autant plus positive que cette action est portée, en ces temps, par une acceptation sociale plus importante que pour d'autres ressources renouvelables. Monsieur Rossellat argumente que ce préavis ne doit pas être regardé uniquement sous l'angle économique, mais plutôt comme le début d'un changement global pour le futur. Cela ne veut pas pour autant dire, qu'aucun contrôle financier ne sera effectué, puisqu'une convention sera établie, réglant les tâches et obligations de chacun. Les frais, pour ces installations, auraient dû être de toute façon engagés dans le futur. La Municipalité, convaincue du bien-fondé de ce projet, et ayant bien entendu le souhait de la dépositaire de ce postulat, a décidé par la même occasion de déposer immédiatement une demande de crédit pour consolider sa décision et abonder dans le projet de « NYON s'engage ». Et par Nyon, on ne parle pas uniquement de la Municipalité, mais aussi des conseillers communaux et de la population.

Monsieur Deboffe confirme que le but est de tendre à atteindre les objectifs de la Confédération. Ce préavis détaille les mesures que la Municipalité va prendre pour y arriver. De plus, concernant la coopérative, il est à noter que ce n'est pas la Municipalité qui va financer majoritairement ce projet, mais les membres de la coopérative OptimaSolar par l'achat de parts sociales. De plus, alors que la coopérative reste propriétaire des panneaux solaires, la Commune reste, quant à elle, propriétaire du toit puisqu'elle n'accorde qu'une servitude à la coopérative par le biais d'une convention.

Monsieur Uldry précise que le potentiel des surfaces disponibles pour le Photovoltaïque (PV) a été inventorié et que cette recherche a débuté en 2010. Le choix de la mise à disposition du toit de l'école du Rocher a été fait, car cet établissement possède une isolation optimale et qu'aucun travail de rénovation important n'est prévu dans les prochaines décennies. Ceci contrairement au bâtiment des Espaces verts qui lui, pourrait voir une refonte du dispositif de chaleur dans les 10 à 15 ans pour chauffer les serres. L'idée n'est pas abandonnée, mais simplement reportée. Sachant que lors du changement de chauffage, d'autres moyens seront aussi étudiés, comme par exemple la géothermie profonde. Monsieur Uldry précise que pour atteindre les privés, la Commune doit montrer l'exemple. De plus, la ville de Nyon mettra à disposition une infrastructure pour aider les propriétaires dans leurs démarches administratives, ce qui semble être aujourd'hui le problème majeur des privés pour effectuer ce changement.

Monsieur Di Lello confirme que le crédit demandé permettra de rendre indépendant les bâtiments A et C du Rocher au niveau électrique. Ce qui aurait dû, tôt ou tard être effectué. Il confirme que le choix du Rocher a aussi été fait puisque les PV sont lourds (25 kg le m²) et que la toiture du Rocher peut les supporter sans soucis. Il ressort de cette discussion que l'autoconsommation devrait se situer entre 40 et 50% pour les bâtiments A et C.

La Municipalité ayant fini sa présentation, la parole a été donnée à Mme Elise Buckle pour connaître sa position quant à ce préavis. En effet, ce préavis répond à un postulat qui avait été déposé au nom du groupe inter-parti pour le climat le 26 novembre 2019, suite à une séance de ce groupe qui avait été dédiée au sujet de l'énergie, et qui avait identifié trois objectifs prioritaires pour un plan solaire plus ambitieux de seconde génération, mentionné au point 2.1 du préavis, soit :

1. L'optimisation du potentiel des surfaces existantes des bâtiments et terrains gérés par la Ville de Nyon ;
2. La promotion de l'énergie solaire dans le parc immobilier privé ;
3. L'optimisation de l'usage du solaire pour les usages publics (y compris éclairage, eau chaude sanitaire des installations publiques, etc).

Madame Elise Buckle confirme qu'il répond clairement aux objectifs mentionnés, principalement aux points 1 et 3 et partiellement au point 2 tenant compte des possibilités d'interaction avec les privés. De plus, et en bonus, le choix du toit sur une école offre un aspect pédagogique important, pour sensibiliser les jeunes élèves de l'école du Rocher à la question de l'énergie durable. Elle invite tous les commissaires à soutenir ce projet qui est excellent, tant sur le plan de la méthode (qui associe les citoyens nyonnais avec la dimension participative du financement du centre solaire) que sur le contenu.

Elle pose aussi la question à la Municipalité de sa vision pour passer de 17% à 70% du potentiel actuel d'ici à 2030 (page 6), et des moyens d'aller au-delà à l'avenir pour se rapprocher du potentiel maximum.

La Municipalité répond qu'atteindre l'objectif **très ambitieux** de 70% d'ici 2030 sera déjà un très bon résultat.

Pour l'atteindre, il faudra aussi augmenter la capacité des toitures privées (objectif 2. du postulat). Pour les nouvelles constructions, la loi cantonale exige d'avoir au moins 20% d'énergies renouvelables. Pour les anciennes constructions, c'est plus difficile.

La Municipalité va se focaliser en premier lieu sur les grandes toitures. Pour les petites toitures, il y aura une offre d'accompagnement destinée aux particuliers pour leur permettre de faire des appels d'offre groupés plus avantageux (villas ou logements groupés), sur le modèle réussi d'Epalinges. Cette offre d'accompagnement devrait être lancée et rendue publique en 2021 sur environ 4 mois.

Par ailleurs, la Municipalité ne se focalise pas uniquement sur les PV mais reste ouverte aux développements d'autres ressources d'énergies renouvelables, permettant ainsi de les intégrer pour une rapide transition énergétique.

En outre, la Municipalité confirme, à la demande d'un conseiller, que le rapport-préavis 195/2020 est le document de travail officiel pour le plan solaire 2020 – 2030. Il n'y en aura pas d'autre.

Répondant à une interrogation concernant un droit de superficie à facturer à la coopérative OptimaSolar, la Municipalité confirme qu'il n'en est rien pour ce type de bénéficiaire. Une façon de participer et de faire avancer ce projet sans pour autant que cela ne prétefinance financièrement la Commune. En effet, alors même que l'on peut prendre en considération une légère diminution des rentrées financières des Services Industriels, cela serait compensé par des économies d'énergie, une amélioration, même si minime, du bilan carbone, si on se réfère au chauffage à mazout ou au gaz. Sans parler de l'augmentation du nombre de clients en raison de l'évolution démographique de Nyon.

En conclusion :

A la lecture du préavis ainsi qu'aux diverses réponses reçues, Mme Elise Buckle considère, ce rapport comme valant réponse à son postulat.

En ce qui concerne la demande de crédit de CHF 105'000.- TTC, la commission a bien compris l'anticipation de la Municipalité ainsi que la pertinence de ce financement. Elle y adhère à l'unanimité.

Au de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 195/2020 concernant le Plan solaire 2020-2030, valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elise Buckle « Accélérer le développement de l'énergie solaire »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 195/2020 comme valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elise Buckle intitulé « Accélérer le développement de l'énergie solaire » ;
2. d'accorder un crédit de CHF 105'000.- TTC pour la création d'une introduction basse tension reliant directement le bâtiment du Rocher A au réseau, et l'installation d'un nouveau tableau général basse tension dans le bâtiment ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

La Commission :

Buckle	Elise (Verts)
Frei	Maurice (Président et rapporteur) (PLR)
Bieler	Eric (PLR)
Karcher	Christian (Soc.)
Jenefsky	Robert (PIN)
Lopez Martinez	Juan (Soc.)
Nicole	Willy (UDC)
Ueltschi	Bernard (VL)